



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53
E-mail : snu23@snuipp.fr

Communiqué de Presse

Le handicap : une priorité ... oubliée !!!

Lors de sa prise de fonction le Président Macron l'avait annoncé et répété « *le handicap sera une priorité du quinquennat* ». Une chose est sûre, pour l'Inspecteur d'Académie en Creuse, cette priorité n'est pas partagée !

Lamentable, scandaleux, indigne, méprisant, ...

Les mots ne sont pas assez forts pour qualifier le sort réservé aux élèves en situation de handicap et à leurs accompagnants en Creuse !

En effet, alors que le Rectorat s'était engagé à renouveler tous les contrats fin juin, courant juillet, les AESH de Creuse ont commencé l'année scolaire sans contrat de travail ! Dans ce contexte, en l'absence de temps de travail défini, comment établir un emploi du temps ? A quelle heure les AESH doivent-ils-elles se rendre à l'école ? Et quelle heure doivent-ils-elles débaucher ? Sans aucun doute, nombre d'AESH aura effectué plus d'heures que ce que leur contrat de travail indiquera quand il sera établi !

Pire, 3 jours après la rentrée, certains personnels, à qui l'administration avait indiqué en juillet qu'ils-elles seraient repris-es à la rentrée, n'ont toujours pas connaissance de leur lieu d'affectation !

D'autres, désirant obtenir des informations sur la date de signature de leur contrat, se sont vus répondre qu'elles étaient introuvables dans les registres de la DSDEN !

Enfin, les AESH reçoivent depuis hier, des messages les pressant de venir signer leur contrat sans délai le vendredi matin sans quoi ils-elles risqueraient de ne pas percevoir de salaire en septembre !!!

Pourtant, lors de sa conférence de rentrée l'Inspecteur d'Académie vantait la mise en place d'un Service Départemental de l'Ecole Inclusive qui devait apporter une amélioration significative de la gestion des personnels AESH ! Pour le SNUipp-FSU 23, la création d'un nouveau service sans les moyens dédiés, ne revient qu'à mettre un pansement sur une jambe de bois et ne peut permettre un bon qualitatif de la gestion des AESH et de la prise en charge des élèves en situation de handicap !

Car ce sont bien les élèves qui ont des notifications d'accompagnement qui sont pénalisés.

En effet, les AESH ont vu leur cadre réglementaire évoluer qui devait permettre de faire un pas vers la professionnalisation de ce métier. Or, l'administration semble ne pas avoir intégré ces modifications et propose alors des contrats ne couvrant pas le temps scolaire des élèves en situation de handicap. Ainsi, si l'administration ne modifiait pas ces contrats, certains élèves auront mécaniquement leur temps d'accompagnement diminué quand pour d'autres, l'accompagnement sera couvert par plusieurs AESH !

Ici, un élève est pris en charge par 3 AESH différents.

Là, la scolarisation d'un élève qui doit être accompagné 100% de son temps de scolarisation pourrait voir sa scolarisation remise en cause au moins partiellement puisque le temps de travail de son accompagnant est inférieur à son temps de scolarisation !

Comment dans ce contexte, l'accompagnement peut-il être de meilleure qualité quand on sait que parfois la relation de confiance entre l'accompagnant et l'élève est longue à se mettre en place ?

L'Inspecteur d'Académie, interpellé par le SNUipp-FSU 23, ne semble pas prendre la mesure de la gravité de ces dysfonctionnements qui ne grandissent pas l'Institution !

Le SNUipp-FSU 23 a d'ores et déjà interpellé la Rectrice afin que l'Inspecteur d'Académie retrouve la voie d'une gestion humaine et réglementaire des personnels et afin que toutes les notifications soient couvertes à hauteur des besoins !

Guéret, le 6 septembre 2019